

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 mai 2023	N° 2023-258

Convocation du 17 mai 2023

Aujourd'hui vendredi 26 mai 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX
M. Stéphane GOMOT à Mme Camille CHOPLIN
M. Laurent GUILLEMIN à M. Jean-Baptiste THONY
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Nadia SAADI
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Michel LABARDIN à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 16h40
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h00
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 12h00 et jusqu'à 12h23
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h28 et à partir de 13h25
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 9h56
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h50
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 13h40
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES jusqu'à 10h00
M. Patrick BOBET à M. Dominique ALCALA à partir de 14h50
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h40
Mme Fatiha BOZDAG à M. Christian BAGATE à partir de 16h02
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 13h00
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 13h12
Mme Daphné GAUSSENS à Fatiha BOZDAG à partir de 14h50 et jusqu'à 16h02 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h02
M. Michel LABARDIN à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h29
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h50
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 10h00
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à M. Fabrice MORETTI jusqu'à 11h30
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 13h13
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h43
M. Patrick PUJOL à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à partir de 12h40
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina jusqu'à 10h25 et à partir de 11h20 et jusqu'à 12h57
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 12h08
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h30
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 13h13
Mme Agnès VERSEPUY à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h42 et à M. Jacques MANGON à partir de 14h50

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 mai 2023	Délibération
	ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité Direction Stratégie et MOA du Patrimoine Naturel ADG PVB	N° 2023-258

**BASSENS - LORMONT - FLOIRAC - CENON - CARBON-BLANC - Grand Projet des Villes Rive Droite - Parc des Coteaux : Animation et valorisation de la démarche de plan de gestion intercommunal et mise en place de l'écopâturage - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention de fonctionnement et d'investissement 2023 -
Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La politique nature-agriculture de Bordeaux Métropole, définie par la délibération n°2018-154 du 23 mars 2018, s'inscrit dans une intervention partagée avec les communes et autres partenaires privés et associatifs. Bordeaux Métropole a donc vocation à porter des actions structurantes et transversales, en apportant son soutien à l'action des communes au travers d'un règlement d'intervention.

Initié en 2015 par le Groupement d'intérêt public - Grand projet de villes (GIP-GPV), le plan de gestion intercommunal du Parc des Coteaux a été finalisé en juin 2017. Le Parc des Coteaux est dorénavant classé en Espace Naturel Sensible. Sa mise en œuvre nécessite une mission d'ingénierie ainsi que le déploiement d'actions structurantes, comme l'écopâturage.

Cette action s'inscrit dans le contrat de codéveloppement 2021-2023. En sa qualité de partenaire technique et financier Bordeaux Métropole est sollicitée pour soutenir :

- l'animation et valorisation de la démarche de plan de gestion intercommunal : fiches actions n°C050320093 pour Bassens, n°C052490067 pour Lormont, n°C051190103 pour Cenon, n°C051670111 pour Floirac
- la mise en place de l'écopâturage : n°C050320072 pour Bassens, n°C052490068 pour Lormont, n°C051190075 pour Cenon, n°C051670060 pour Floirac
- de façon globale sur ces deux natures de projets : fiche action n°C050960040 pour Carbon Blanc.

1/ Le parc des Coteaux : un parc naturel urbain métropolitain

Le parc des Coteaux, composé de 10 parcs publics développés sur 400 hectares sur les coteaux de la rive droite de la métropole Bordelaise, dont 240 hectares dans le domaine public, est identifié comme une des « trames structurantes paysagères et écologiques de la Métropole ». Il fait pour partie l'objet de classements en Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) et, depuis juillet 2017, en Espace Nature Sensible (ENS).

2/ Le plan de gestion intercommunal : une dynamique initiée par le parLAB

Le parLAB - laboratoire du parc des Coteaux - est né en 2013 d'une volonté des quatre communes (Bassens, Lormont, Cenon, Floirac) de créer une méthode pour agir ensemble sur le parc des Coteaux. Il s'agit d'un engagement politique affirmé pour la mise en œuvre d'un outil pratique et évolutif concernant la gestion et les usages du parc.

Depuis juillet 2015, le parLAB a initié une étude pour la réalisation d'un plan de gestion intercommunal sur le parc des Coteaux nommé « La sagesse des jardiniers ». Ce projet, coconstruit par les élus, les techniciens et les jardiniers des quatre villes composant le GPV, a permis la mobilisation de partenaires techniques et financiers tels que Bordeaux Métropole, le Département de la Gironde, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Nouvelle Aquitaine, la DREAL Nouvelle Aquitaine, l'Université Bordeaux Montaigne, l'unité mixte de recherche (5319) Passages, le CNRS et l'Ecole nationale supérieure d'architecture et du paysage de Bordeaux. Après un peu plus d'une année d'étude le plan de gestion intercommunal a été finalisé en juin 2017 déclinant une série d'actions à mettre en œuvre dans les 5 années à venir (2018-2023).

La commune de Carbon-Blanc a délibéré fin 2021 pour que la plaine du Faisan, contiguë au parc Beauval de Bassens, puisse bénéficier du plan de gestion, de l'écopaturage et de la valorisation offerte par les outils du ParLAB.

3/ Animation et valorisation de la démarche de plan de gestion intercommunal

La mission d'ingénierie parLAB

Le parLAB est également un outil de coopération intercommunal reconnu au niveau local (Métropole, département, région) et national (intervention au ministère de l'écologie en novembre 2017), permettant d'agir collectivement dans une démarche vertueuse d'amélioration de la gestion des paysages du parc des Coteaux (Labellisation Ecojardin, classement ENS, etc.).

Des actions de communication et de valorisation de la démarche

La réalisation du plan de gestion intercommunal du parc des Coteaux nécessite la mise en place d'actions de valorisation et de communication de la démarche engagée auprès d'un large public (habitants de la métropole et au-delà), mais aussi auprès des élus, des responsables de services et des jardiniers des villes.

Un programme d'actions spécifiques a ainsi été envisagé, telles que : cartes, outils de sensibilisation grand public (jeux...), stand Parc des Coteaux mobilisable lors des événements festifs des communes.

Une formation certifiée pour les jardiniers des quatre communes intitulée « Maître jardinier du parc des Coteaux » a été mise en place. Cette formation, étalée sur trois années, permet de faire monter progressivement en compétence les jardiniers municipaux. Elle intègre, tout à la fois, des savoirs pratiques permettant de mieux maîtriser la gestion écologique et des savoir-être permettant de mieux transmettre ces savoir-faire auprès des habitants usagers des parcs.

Les actions menées en 2022

- Poursuivre l'animation du parLAB en lien avec les acteurs locaux (élus, chargés de mission des collectivités locales, jardiniers des villes, associations locales, habitants et usagers)
- Poursuivre la formation « Maître jardinier du parc des Coteaux » (2^e cycle) et étudier la possibilité de mise en place d'un nouveau cycle pour les personnes non participantes aux cycles engagés
- Accompagner les Villes dans la mise en œuvre du plan de gestion actualisé
- Accompagner la ville de Carbon-Blanc dans la gestion de la Plaine de Faisan
- Poursuivre l'expérimentation de fenaison en adaptant les trajets et l'utilisation du matériel agricole

- Lancement d'une étude spécifique à l'Azurée du Serpolet
- Poursuite de l'accompagnement des communes dans les démarches de labellisation : Pelouse Sportive écologique, EcoJardin
- Valorisation du parc des Coteaux : conception d'un dispositif pour animer un stand lors de fêtes locales (1 fête par Ville), produire une version grand public du plan de gestion « La Sagesse des jardiniers »
- Poursuivre le travail sur les usages du parc des Coteaux : organisation de groupes de travail, cartographie...

Objectifs 2023

Il est notamment proposé :

- Poursuivre l'animation en lien avec les acteurs locaux
- Evaluer les besoins et lancer un nouveau cycle de formation « Maître jardinier »
- Accompagner les communes dans la mise en œuvre du plan de gestion
- Accompagner la commune de Carbon-Blanc dans la gestion de la Plaine du Faisan
- Poursuivre l'étude spécifique à l'Azuré du serpolet
- Suivre la démarche de formalisation du plan de gestion des usages
- Valorisation et actions de sensibilisation : diffuser la carte et le jeu

4/ L'éco-pâturage intercommunal, un des grands chantiers du Parc des Coteaux

Le plan de gestion intercommunal privilégie le pâturage itinérant, pratique qui renvoie à l'utilisation d'herbivores pour la gestion et l'entretien des espaces naturels et/ou des espaces verts urbains et qui se différencie fondamentalement de l'élevage intensif moderne. Dans le cadre de ce projet un partenariat technique et financier a été mis en œuvre avec Bordeaux Métropole, le Département de la Gironde, la Région Nouvelle Aquitaine, le Conservatoire des races d'Aquitaine, le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique.

Les objectifs du pâturage itinérant visent à :

- améliorer la gestion des espaces enherbés, des prairies et des sous-bois présents dans le parc des Coteaux, et plus particulièrement des espaces naturels sensibles
- maintenir les milieux ouverts et éviter le recours à la fauche mécanique
- favoriser la biodiversité sur les sites écopaturés
- mettre en place un outil pédagogique et de sensibilisation à la gestion écologique par l'animal.

Il s'agit ainsi de :

- constituer un troupeau principalement composé de brebis de race rustique pouvant séjourner à l'extérieur toute l'année,
- utiliser une « base de vie du troupeau » permettant de garder les animaux dans un espace clos pendant la période automnale, hivernale et le début du printemps (d'octobre à février). Cette période permet de laisser les espaces de prairies se développer. Ils seront ensuite progressivement pâturés via la mise en place d'une itinérance des animaux de parc en parc, avec maintenant des possibilités de plusieurs rotations sur un même parc
- poursuivre le travail avec la bergère qui a conduit le troupeau en 2022 afin d'assurer la gestion du troupeau et de l'éco-pâturage itinérant du parc des Coteaux.

Potentiellement tous les parcs composant le parc des Coteaux peuvent être concernés. 60 hectares de prairies ont été inventoriés, à cela peuvent être ajoutées des surfaces de sous-bois non quantifiées pour le moment. Les milieux qui sont pâturés sont variés : pelouses calcicoles, prairies semi-naturelles, prairies arborées, taillis arbustifs...

Les grandes périodes du troupeau sont :

- De mars à septembre (7 mois) // le troupeau est en itinérance dans les parcs.
- D'octobre à février (5 mois) // le troupeau est à la « base de vie ». La période en base sera réduit en 2023 par rapport aux années précédentes.

Bilan des 4 premières années de pâturage itinérant (2019 - 2022)

Le pâturage itinérant répond à plusieurs enjeux :

Ecologiques

Les brebis préviennent l'embroussaillage et permettent une gestion douce avec exportation de la matière permettant de favoriser une plus grande diversité végétale. L'étude réalisée par le bureau d'étude Elyomis courant 2021 a confirmé le rôle positif du pâturage sur la flore du parc de coteaux. Ce volet fait l'objet d'un partenariat avec Bordeaux Métropole et le Conservatoire Botanique Sud Atlantique afin d'évaluer l'évolution de la végétation pâturée.

La conservation de races menacées (brebis landaises mises à disposition par le Conservatoire des Races d'Aquitaine).

Sociaux

La bergère et le troupeau permettent de créer du lien avec les habitants, stimulent les imaginaires et maintiennent la mémoire collective du passé agricole du coteau.

Il s'agit également d'un outil pédagogique et de sensibilisation efficace : en 2022, 18 animations ont été réalisées par la bergère.

Un film recherche a été réalisé par deux chercheurs de faculté de Toulouse : Bergère de bitume.

Le bilan des quatre premières années du pâturage itinérant a permis de mettre en avant des points positifs importants (efficacité de l'entretien, absence d'incidents majeurs, retours positifs des habitants et des jardiniers, réseau de bénévoles, liens avec des structures socio-éducatives, dimension de recherche...) mais également des pistes d'amélioration (adaptation à la dynamique de la végétation, optimisation des déplacements et adaptation au contexte très urbain du site, besoin de revenir plusieurs fois sur certains sites, adaptation de la période de fenaison, sensibilisation des usagers, et notamment les propriétaires de chiens, amélioration des conditions de travail de la bergère...).

Objectifs 2023

Il est notamment proposé :

- de mener une transhumance de début mars à mi-septembre 2023.
- de recruter 1 stagiaire aide-bergère pour appuyer Suzanne Lefort durant toute la période de l'itinérance
- d'adapter le parcours du troupeau à la dynamique de la végétation, aux caractéristiques pédo-climatiques des différents parcs et aux entretiens prévus (notamment la fauche avec exportation)
- prendre en compte les aléas climatiques dont la sécheresse et anticiper des sites de secours
- de poursuivre les animations auprès du grand public, avec notamment une organisation revue et des inscriptions pour participer aux animations
- de poursuivre la mobilisation un réseau des bergers bénévoles permettant de soutenir la bergère dans ses tâches et d'encourager la participation citoyenne
- de continuer, dans le cadre du projet métropolitain BiodiverCité et en partenariat avec le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, le suivi de l'impact du pâturage sur les pelouses calcicoles
- d'étudier les possibilités de valorisation de la viande produite par le troupeau
- de poursuivre les pistes de valorisation de la laine avec l'Espace textile
- de faire l'acquisition d'un camion pour être autonome sur les transhumances avec la bétailière.

5 - Budget prévisionnel global pour 2023 :

Pour l'ensemble des actions du GIP-GPV, le budget prévisionnel total s'élève à 203 260 € TTC.

Le GIP-GPV sollicite une subvention globale de 77 000 € pour 2023, soit 37.88 % du budget prévisionnel total, réparti suivant les modalités détaillées ci-après :

- Au titre du « soutien au développement de l'éco-pâturage intercommunal », le GIP-GPV sollicite une subvention de 41 500 € (dont 31 500€ en fonctionnement et 10 000€ en investissement), soit 47.16 % du budget prévisionnel ;
- Au titre de « l'animation et valorisation de la démarche de plan de gestion intercommunal », le GIP-GPV sollicite une subvention de 35 500 €, ce qui représente 30,80% du budget prévisionnel.

BUDGET PREVISIONNEL 2023 (€) TTC

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Animation et valorisation de la démarche de plan de gestion intercommunal				
Ingénierie et frais de fonctionnement	55 900	Conseil Départemental	40 963	35,55 %
Etudes et expertises	41 500	Bordeaux Métropole (CODEV parLAB)	35 500	30,80 %
Actions de promotion et de valorisation	17 860	Autofinancement	38 797	33.65 %
SOUS-TOTAL	115 260	SOUS-TOTAL	115 260	100,00%
Soutien au développement de l'éco-pâturage intercommunal				
Achat véhicule	25 000	Conseil Départemental	13 217	15.02 %
Mission gestionnaire ENS	45 400	Bordeaux Métropole (CODEV écopâturage)	41 500	47.16 %
Travaux et prestation	11 000	Autofinancement	33 283	37.82 %
Achats et assurances	6 600			
SOUS-TOTAL	88 000	SOUS-TOTAL	88 000	100,00%
TOTAL DEPENSES	203 260	TOTAL RECETTES	203 260	

La subvention proposée au total par Bordeaux Métropole pour l'année 2023 s'élève donc à 77 000 €.

Cette demande de subvention répond aux critères d'éligibilité définis par la délibération n°2018/154 du 23 mars 2018 relative au dispositif d'aide financière des Projets nature et agriculture visant notamment, à accompagner les communes sur les natures d'opérations suivantes « gestion écologique de la trame verte urbaine »

- intérêt métropolitain : projet nature ;
- ouverture ou service rendu au public : tous les habitants de Bordeaux Métropole et plus particulièrement les publics précaires, en insertion, les personnes issues des quartiers sensibles ;
- protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages ; développement de l'éco-pâturage en lien avec le plan de gestion écologique mis en place.

Le montant de cette subvention ne pourra pas être réévalué à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU la délibération métropolitaine n°2021-526 du 23 septembre 2021 relative à la présentation des contrats de co-développement 2021-2023,

VU la délibération métropolitaine n° 2018/154 du 23 mars 2018 relative au dispositif d'aide financière des Projets nature et agriculture,

VU la délibération du conseil d'administration du GIP-GPV 2020-26 du 16 décembre 2020 sollicitant l'aide financière de Bordeaux Métropole,

VU les dossiers de demande d'aide présentés par le GIP-GPV le 11 juillet 2022 et mis à jour le 21 septembre 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE cette action est inscrite aux contrats de co-développements 2021-2023 des communes de Bassens, Lormont, Floirac, Cenon et Carbon-Blanc, et qu'elle répond à l'enjeu métropolitain de préservation et de valorisation des milieux naturels, dans une logique combinée de gestion écologique et de sensibilisation du public,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer au GIP-GPV une subvention de 35 500€ pour l'année 2023 au titre du projet « Parc des Coteaux : animation et valorisation de la démarche plan de gestion intercommunal » ;

Article 2 : d'attribuer au GIP-GPV une subvention de 41 500€ pour l'année 2023 au titre du projet « Parc des Coteaux : soutien au développement de l'éco-pâturage intercommunal » (dont 31 500€ en fonctionnement et 10 000€ en investissement) ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer avec le GIP-GPV la convention qui précise les modalités du règlement de la participation financière, ainsi que tout acte afférent à cette opération ;

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes à l'action au budget principal de l'exercice 2023 sur la section de fonctionnement, chapitre 65, article 657381, fonction 511 et 76 et sur la section d'investissement, chapitre 204, article 2324 fonction 511.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU, Monsieur EGRON, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Madame LACUEY, Madame LEPINE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 mai 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 JUIN 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 2 JUIN 2023</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Patrick PAPADATO</p>
---	--